



Ingénierie globale de la construction

12 rue Amiral Romain Desfossés
29200 BREST - Tél : 02.98.45.00.66

CCTP Lot N° 03

DCE - Avril 2026

CHRU DE BREST - Hôpital Morvan

Rénovation du niveau 3 du bâtiment 3 Services DAF et CEVUP UNITEA

Maître d'Ouvrage

CHRU DE BREST

2 Avenue Foch
29200 Brest

Maîtrise d'Œuvre

IDEA Ingénierie BET fluides Electricité Economie OPC

12 rue Amiral Romain Desfossés - 29 200 BREST - Tél : 02 98 45 00 66

Economie : emeric.chollet@idea-ing.bzh

Klervie.billy@idea-ing.bzh

Fluides : severine.provost@idea-ing.bzh

Electricité : françois.jacopin@idea-ing.bzh

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Cloisons - Doublages - Plafonds

SOMMAIRE

1. GENERALITES	3
1.1. Objet des Travaux	3
1.2. Documents de référence	3
1.3. Spécifications des ouvrages	3
1.4. Visite du site	4
1.5. Gestions des déchets.....	4
1.6. Nettoyage	4
2. TRAVAUX A REALISER	5
2.1. Préambule	5
2.2. Dépose de châssis intérieur.....	5
2.3. Cloisons de distribution	5
2.3.1. Cloisons 98/62.....	5
2.3.2. Création d'ouvertures.....	6
2.3.3. Pose et habillage de châssis de porte à galandage	6
2.3.4. Obturation d'ouverture.....	6
2.3.5. Complément de bandes	7
2.3.6. Dépose des faïences existantes	7
3. RECEPTION DES INSTALLATIONS	8

1. GENERALITES

1.1. Objet des Travaux

Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) a pour objet de définir les caractéristiques générales d'exécution des travaux de Cloisons, de Doublages et de Plafonds relatifs à la rénovation du niveau 3 du bâtiment 3 au Centre Hospitalier Morvan situé au 2 Avenue Foch à Brest.

La proposition de l'entrepreneur devra obligatoirement comprendre le transport de toutes les fournitures et la main d'œuvre nécessaires au parfait achèvement des installations décrites plus loin.

En outre, la proposition devra comprendre toutes les prestations complémentaires nécessaires à la mise en route et aux essais de fonctionnement.

L'entrepreneur est invité à prendre connaissance de l'ensemble des pièces du dossier de consultation des entreprises (CCTP et Plans des autres corps d'état).

En cas d'incertitudes ou lacunes éventuelles du descriptif, l'entrepreneur pourra contacter le Maître d'œuvre qui lui fournira les indications nécessaires pour la rédaction de son offre.

La mission confiée par le maître d'ouvrage au Maître d'œuvre a pour objet la réalisation des CCTP, de plans « projets » et le suivi des travaux. Il appartient donc à l'entrepreneur de réaliser ses propres plans d'exécution et l'ensemble des notes de calculs qui devront être soumises à l'approbation du Maître d'œuvre et du contrôleur technique avant l'exécution des ouvrages.

L'entrepreneur intégrera également dans son offre toutes les recommandations des rapports préalables du bureau de contrôle et du Coordonnateur SPS. Aucune omission ne pourra donner lieu à des travaux supplémentaires.

1.2. Documents de référence

Les ouvrages seront réalisés conformément aux normes, les règles de l'art et DTU en vigueur au moment de l'exécution des travaux et notamment :

DTU :

- DTU 25.1 enduits intérieurs en plâtre.
- DTU 25.41 ouvrages en plaques de parement en plâtre - plaques à faces cartonnées.
- DTU 25.42 ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches - plaques de parement en plâtre - isolant.
- DTU 45.1 isolation thermique des bâtiments frigorifiques et des locaux à ambiance régulée.

Normes :

- NF P 75-101 Isolants thermiques destinés au bâtiment

De plus, les travaux seront exécutés conformément aux normes en vigueur au moment de l'exécution des travaux.

Les ouvrages non traditionnels seront titulaires d'un avis technique du CSTB.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et a pour objet de rappeler les principaux textes réglementaires concernant le présent lot. L'entrepreneur est réputé connaître les obligations qui en découlent.

1.3. Spécifications des ouvrages

L'Entrepreneur devra s'informer des prestations et des interventions des autres corps d'état dont il est, ou qui sont, tributaire(s) de l'intervention. (Exemple pour les incorporations dans ses ouvrages)

L'Entrepreneur devra faire agréer par le Maître d'Œuvre, le programme et les moyens d'exécution qu'il se propose d'adopter pour ses travaux.

Il devra également transmettre au Maître d'Œuvre pour accord avant toute mise en œuvre, tous les dessins, détails nécessaires à l'exécution de ses différents ouvrages.

Les matériaux utilisés devront être exempts de tous défauts les rendant impropres à l'utilisation pour laquelle ils sont destinés. Ils répondront aux caractéristiques définies par les normes françaises de l'AFNOR.

1.4. Visite du site

L'Entrepreneur est réputé avoir visité les lieux et connaître leur état. Il ne pourra en aucun prétendre ignorer certains détails, problèmes ou insuffisance du dossier concernant l'état actuel.

1.5. Gestions des déchets

L'entrepreneur prendra en compte le §6.5 « Gestion des déchets » du lot n°0 « Prescriptions générales ».

1.6. Nettoyage

Chaque entrepreneur est tenu, en propre, de ramasser et de trier ses propres gravois et cela au fur et à mesure de leur production de façon à ne pas gêner la progression des travaux.

Chaque entrepreneur assurera également un nettoyage général hebdomadaire du chantier.

2. TRAVAUX A REALISER

2.1. Préambule

Les plans de principe joints au dossier illustrent l'étendue des travaux à réaliser.

Les ouvrages non décrits dans le présent CCTP et les CCTP des autres corps d'état nécessaires à l'exécution des ouvrages décrits ci-après seront considérés inclus dans l'offre remise par l'Entrepreneur.

L'Entrepreneur prendra connaissance du PGCSPPS et du RICT joints au DCE et intégrera les remarques le concernant.

Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois, suivant le cahier du CSTB n° 3567 :

- **Locaux EB+ collectif :**
 - Sanitaires

Classement des locaux à risques : Sans objet

2.2. Dépose de châssis intérieur

L'entrepreneur devra la dépose d'un châssis intérieur en respectant les recommandations suivantes :

- Dépose de l'huissierie bois du châssis intérieur non conservé.
- Dépose de la tablette bois associée.
- Tri et évacuation des gravois en décharge suivant réglementation.

Localisation :

- ✓ Suivant plans démolition
- ✓ Châssis du local Soins infirmiers 314 dans le service DAF

2.3. Cloisons de distribution

2.3.1. Cloisons 98/62

L'Entrepreneur devra la mise en œuvre de cloisons de distribution 98/62 ayant les caractéristiques suivantes :

- Ossature métallique constituée de rails et de montants de 62 mm de largeur en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10^{ème}. Montants doubles disposés tous les 45 cm.
- Chaque parement sera constitué de :
 - 1 plaque BA 18 mm haute dureté.
- Laine minérale en panneaux semi-rigides de 45 mm d'épaisseur disposée entre les montants.
- Film polyéthylène 100 µm sous le rail de départ et relevage avant le coulage de la chape dans locaux avec chape.
- Bandes armées pour les angles saillants.
- Compris renforts bois dans les cloisons pour fixation d'appareils sanitaires, extincteurs...
- Isolation acoustique : $R_w(C; C_{tr}) = 49(-2; -8)$ dB.
- Hauteur de mise en œuvre : du plancher bas jusqu'en sous-face de dalle.
- Les joints et angles seront traités suivant les techniques et avec les produits du fabricant. Les bandes recevront une finition à l'enduit de type GDX à la charge du présent lot.
- Mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

- ✓ Suivant plans projet
- ✓ Cloison séparative entre le poste de soins et le bureau 4, dans le service CEVUP UNITEA

2.3.2. Création d'ouvertures

L'Entrepreneur devra la création d'ouvertures dans parois existantes légères pour l'intégration d' huisserie ou ouverture entre deux salles en respectant les recommandations suivantes :

- Tracés des modifications.
- Découpe au droit des éléments conservés.
- Démolition des cloisons non porteuses et de tous les éléments associés.
- Nettoyage des empreintes de cloisons.
- Reprise des ossatures.
- Reprise en plaque de plâtre des nez de cloisons et sous-faces.
- Le cas échéant, intégration d' huisseries fournies par le menuisier pour les nouvelles portes.
- Tri et évacuation des gravois suivant réglementation.

Localisation :

- ✓ Suivant plans démolition et plans projet
- ✓ Ouverture pour accès au futur poste de soins dans le service CEVUP UNITEA
- ✓ Ouvertures pour intégration de portes à galandage en séparation des bureaux contrôleurs de gestion 1 et 2, et 2 et 3 dans le service DAF - Qté = 2

2.3.3. Pose et habillage de châssis de porte à galandage

L'entrepreneur devra la pose et l'habillage de châssis de portes à galandage en respectant les recommandations suivantes :

- Pose du châssis de la porte à galandage.
- Habillage du châssis de la porte à galandage :
 - Chaque parement sera constitué de 1 plaque de plâtre BA 13 mm.
 - Pose suivant recommandations du fabricant.
 - Bandes armées pour les angles saillants.
 - Hauteur de mise en œuvre : sur la hauteur de la porte à galandage.
 - Les bandes seront traitées suivant les techniques et avec les produits du fabricant, avec finition en GDX.
 - Mise en œuvre sera conforme au D.T.U. 25.42 et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

- ✓ Suivant plans projet
- ✓ Portes à galandage séparant les bureaux contrôleurs de gestion 1 et 2, et 2 et 3 dans le service DAF - Qté = 2

2.3.4. Obturation d'ouverture

L'entrepreneur devra la mise en œuvre d'obturation d'ouvertures en respectant les recommandations suivantes :

- Ossature métallique simple ou double constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10^{ème}. Montants de 62 mm de largeur doublés et disposés tous les 45 cm de manière à constituer une cloison d'épaisseur finie dito cloisons existantes.
- Chaque parement sera constitué de :
 - 1 plaque BA 18 mm haute dureté.
- Espacement entre parement : suivant épaisseur de la cloison.
- Laine minérale de 45 mm d'épaisseur disposée entre les montants.
- Degré coupe-feu :
 - CF 1h (EI 60) ; PV à l'appui
- Bandes armées pour les angles saillants.
- Les joints et angles seront traités suivant les techniques et avec les produits du fabricant. Les bandes recevront une finition à l'enduit de type GDX à la charge du présent lot.
- Mise en œuvre sera conforme au D.T.U. 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

- ✓ Suivant plans projet
- ✓ Obturation de cloison au droit du châssis + rideau métallique déposé dans le local Soins infirmiers 314 dans le service DAF

2.3.5. Complément de bandes

L'entrepreneur devra les compléments de bandes dans le plénum sur les cloisons séparant les locaux des dégagements pour assurer le degré coupe-feu, notamment en jonction des cloisons et du plancher haut.

2.3.6. Dépose des faïences existantes

L'entrepreneur aura à sa charge la dépose des faïences existantes en crédence de points d'eau déposés en respectant les recommandations suivantes :

- Repérages et tracés des éléments à démolir.
- Sciage soigné du parement en plaque de plâtre sur le pourtour de la faïence existante à déposer.
- Démolition et purge du parement en plaques de plâtre scié et de la faïence associée.
- Tri et évacuation des gravois en décharge suivant réglementation.
- Rebouchage soigné des cloisons :
 - Complément de parement constitué de 2 plaques de BA 13 mm.
 - Bandes armées pour les angles saillants.
 - Les joints et angles seront traités suivant les techniques et avec les produits du fabricant. Les bandes recevront une finition à l'enduit de type GDX à la charge du présent lot.
 - Mise en œuvre sera conforme au D.T.U. 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

- ✓ Suivant plans démolition
- ✓ En crédence de l'ensemble des points d'eau déposés

3. RECEPTION DES INSTALLATIONS

La réception d'une installation est une remise officielle de l'installation entre les mains de l'utilisateur, après que l'installateur ait effectué une vérification de conformité.

La vérification de conformité a pour but de s'assurer que l'installation remplit effectivement les fonctions pour lesquelles elle est prévue, dans le respect des prescriptions de la présente règle.

La vérification de conformité a lieu à la mise à disposition.

Constitution du dossier technique

Ce dossier sera remis en 2 exemplaires le jour de la réception des ouvrages. Celui-ci doit comprendre l'ensemble des pièces nécessaires à la compréhension claire du projet. Au préalable un exemplaire sera remis à la Maîtrise d'œuvre pour avis et avant toute diffusion. Il sera remis également un exemplaire sous format informatique sur CD ROM (ou clé USB) comprenant l'ensemble des documentations, PV et note de calcul sous format PDF et les plans à la fois sous format PDF et DWG

Le dossier de récolement comprenant les éléments suivants :

- Les plans de récolement conforme aux exécutions
- Les procès-verbaux des matériaux avec leurs localisations
- Les notes de calcul et résultats d'essais
- Les notices techniques et descriptives et d'entretien des matériaux,
- Les consignes d'exploitation et de maintenance : établissement des DIUO
- Les résultats de la vérification de conformité.
